

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :

Palatine Global Bonds

Identifiant d'entité juridique :

969500WA3LG7BLQC0X62

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 35,93% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La promotion des caractéristiques environnementales du fonds s'est faite à travers une note ESG moyenne sur la période supérieure à celle de son indice de référence et une contribution positive de la part des investissements durables à au moins un ODD environnemental.

La période au cours de laquelle le produit entendait promouvoir des caractéristiques environnementales s'étend, au cours de l'exercice clôturant le 28/03/2024, du 01/04/2023 au 28/03/2024. Le suivi des performances ESG est effectué trimestriellement au sein de Palatine AM. La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales a donc été effectuée à chaque fin de trimestre, pour ce produit.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1 – Pour les émetteurs Entreprises :

Indicateurs	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement	20,78%	21,47%	21,76%	26,49%	22,63%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	35,46%	32,56%	86,40%	82,64%	59,27%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies	35,46%	32,56%	71,91%	73,05%	53,25%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	32,82%	31,76%	55,82%	33,95%	38,59%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

2 – Pour les émetteurs Souverains :

Indicateurs	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de réduction de l'univers d'investissement Souverain	20%	20%	20%	20%	20%
Contribution environnementale	*	*	*	100%	100%
Vérification du DNSH	*	*	*	100%	100%
Pratiques de bonne gouvernance	*	*	*	100%	100%

* La contribution environnementale, la vérification du DNSH et la vérification des pratiques de bonne gouvernance pour les Souverains sont effectuées depuis le 01/01/2024.

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1 – Pour les émetteurs Entreprises :

Indicateur	30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		28/03/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (/20) (Souverains inclus jusqu'au 31/12/2023)	13,84	10,75	13,59	10,85	13,75	11,02	12,11	11,01	13,32	10,91
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,24	0,21	0,21	0,22	0,41	0,24	0,37	0,24	0,31	0,23
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,39	0,24	0,36	0,24	0,39	0,31	0,38	0,31	0,38	0,28
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,43	0,29	0,44	0,30	0,46	0,35	0,49	0,34	0,46	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,47	0,27	0,42	0,27	0,41	0,33	0,42	0,32	0,43	0,30

2 – Pour les émetteurs Souverains :

Indicateur	30/06/2023		30/09/2023		31/12/2023		28/03/2024		Moyenne périodes	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Intensité carbone (en TCO2e/MeurPIB)	336,37	534,18	328,58	534,18	381,22	534,18	381,17	487,05	356,84	522,40
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0,75
Score de contribution aux ODD (/20)	*	*	*	*	*	*	16,43	15,83	16,43	15,83

* Le score de contribution aux ODD n'est calculé que depuis le 01/01/2024.

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateur	Moyenne 2T - 31/03/2023		Moyenne 4T - 28/03/2024	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,91	10,86	13,32	10,91
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,17	0,20	0,31	0,23
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,33	0,24	0,38	0,28
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,38	0,31	0,46	0,32
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,36	0,27	0,43	0,30

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds avait comme objectif l'investissement durable environnemental :

- 1- Sélectionner des émetteurs dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - a. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion sectorielles de Palatine AM
 - b. En moyenne, 38,59 % de l'actif du fonds a été investi conformément au principe de DNSH de Palatine AM.
- 2- Investir dans des titres d'émetteurs qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période, les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 891,74	83,77%
	Émissions de GES de niveau 2	197,91	83,77%
	Émissions de GES de niveau 3	17 196,88	83,66%
	Émissions totales de GES	19 286,52	83,66%
2. Empreinte carbone		878,66	83,66%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 326,3	84,22%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		11,85	80,68%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	59,55	82,79%
	Production	1,21	83,80%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	0,22	47,73%
	Nace B	N/A	0,00%
	Nace C	0,64	92,09%
	Nace D	0,89	100,00%
	Nace E	0,71	100,00%
	Nace F	3741,62	100,00%
	Nace G	0,02	100,00%
	Nace H	0,10	35,78%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité			
8. Rejets dans l'eau		0,0034	82,73%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		0,4	82,79%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0	74,37%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		0,15	78,07%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		39,43	81,73%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0	100%
Souverains			
15. Intensité de GES		356,58	100,00%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		0	100,00%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,41	83,77%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		4,14	78,89%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations Unies se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

- Gestion des controverses : Aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
- Compliance des entreprises investies aux principes des Nations Unies ou de l'OCDE : le portefeuille a détenu en moyenne 80,99% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Aucun pays d'investissement n'a connu de violation des normes sociales.
- Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 95,86% des entreprises investies au sein du fonds, ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
- Les Corruption Perceptions Index des pays investis au 28/03/2024 était de 76,51/100.
- Notation ESG : La note ESG moyenne des émetteurs *corporate investis* est 13,32/20.
- Le score moyen de contribution aux ODD des états investis est de 16,43/20.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 38,59% pour les titres Entreprise et 100% pour les titres Souverains.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 28/03/2024 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,46 %	FR
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	9,10 %	FR
NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Administration publique	8,39 %	NL
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,02 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,61 %	DE
BUND 0% 15/02/32	Administration publique	3,77 %	DE
MICROSFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	2,96 %	US
NVIDIA 2.85% 01/04/30 *USD	Industrie manufacturière	2,82 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 31/12/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,25 %	FR
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	9,09 %	FR
NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Administration publique	8,39 %	NL
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,04 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,62 %	DE
BUND 0% 15/02/32	Administration publique	3,81 %	DE
MICROSFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	2,90 %	US
IBM 3.625% 06/02/31 *EUR	Information et communication	2,85 %	US

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/09/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	12,16 %	FR
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,90 %	FR
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	8,33 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	7,94 %	DE
MICROSFT 2.40% 08/08/26 *USD	Information et communication	6,35 %	US
SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Transports et entreposage	5,96 %	FR

Liste des 15 investissements principaux du produit financier ou 50% des principaux investissements au 30/06/2023 :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
FRTR 2.75% 10/25/27	Administration publique	10,51 %	FR
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Activités financières et d'assurance	9,53 %	FR
BOBL 2.40% 19/10/28	Administration publique	7,23 %	DE
BUND 4.75% 04/07/28	Administration publique	6,88 %	DE
BOBL 2.50% 13/03/25	Administration publique	6,22 %	DE
SAGESS 3.375% 29/06/30 *EUR	Transports et entreposage	5,22 %	FR
OATi 0.1% 01/03/25	Administration publique	4,76 %	FR

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/04/2023 au 28/03/2024

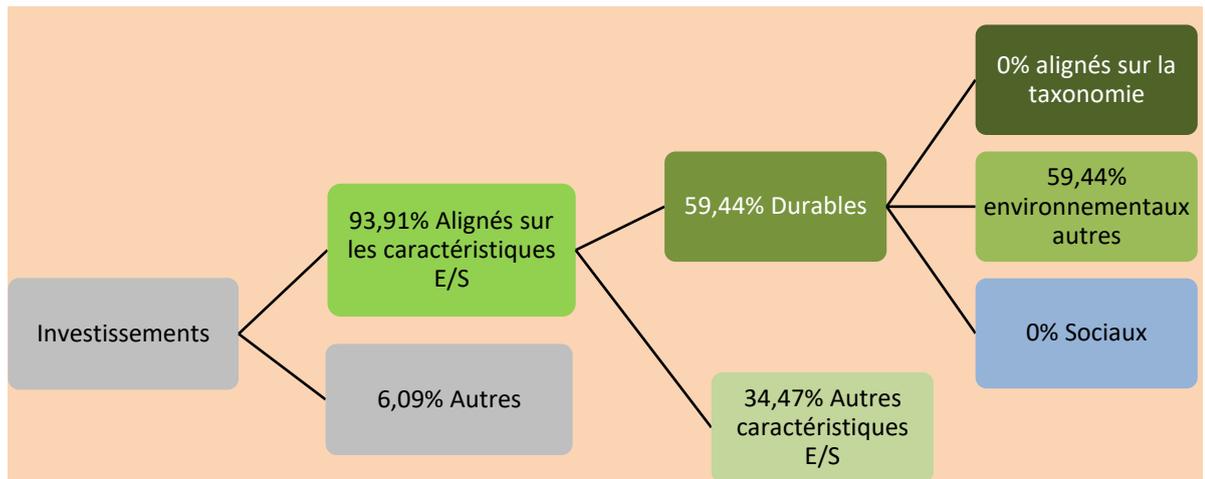


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 35,93% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs pour les émetteurs non souverains au 28/03/2024 a été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Administration publique
- Activités financières et d'assurance
- Industrie manufacturière
- Transports et entreposage
- Information et communication
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Activités de services administratifs et de soutien
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- Industries extractives
- Construction
- Santé humaine et action sociale
- Activités immobilières



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE¹ ?

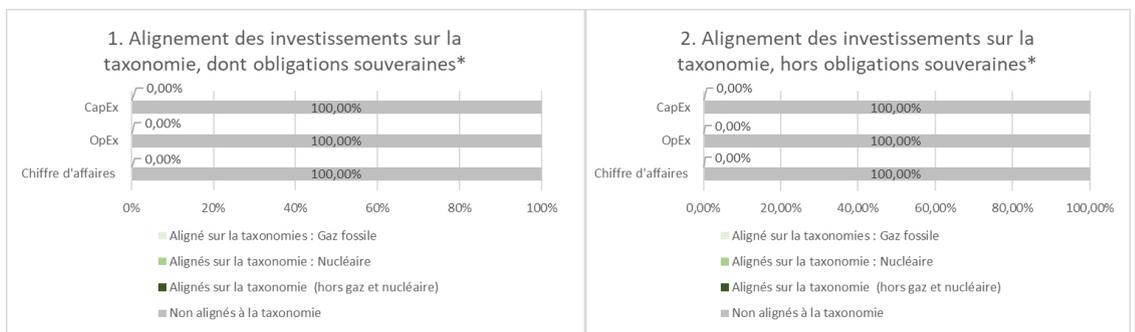
Ce produit financier n'entend pas réaliser d'investissements durables environnementaux alignés à la taxonomie de l'UE.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental en moyenne sur la période est de 35,93% :

Investissements durables	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	28/03/2024	Moyenne périodes
Part des émetteurs Entreprise durables sur l'ensemble des émetteurs du fonds	20,28%	31,60%	32,41%	22,43%	26,68%
Part des émetteurs Souverains durables sur l'ensemble des émetteurs du fonds	0*	0*	0*	37,01%	9,25%
Total sur l'ensemble des émetteurs du fonds	20,28%	31,60%	32,41%	59,44%	35,93%

*La part d'investissement durable des émetteurs Souverains n'était pas calculée jusqu'au 31/12/2023.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit financier ne réalise pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont 6% de cash et 0,09% d'OPCVM non alignés au 28/03/2024.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles et normatives** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH** pour 38,59 % des investissements Corporate effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion d'au moins 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne des émetteurs corporate sur la période est de 13,32, supérieure à celle de l'indice de référence corporate qui est de 10,91.
 - Score de contribution aux ODD des émetteurs souverains au 28/03/2024 est de 16,43/20, supérieur à celui de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - Corporates : 53,25% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.
 - Souverains : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive aux ODD environnementaux.

Ainsi, au cours de la période, l'univers d'investissement Corporate du fonds a été réduit en moyenne de 22,63%, et l'univers Souverain a été réduit en moyenne de 20%.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.